



## Division prévention criminalité



### Le concept Police-Population, c'est :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police - population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs.

**Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.**

### Information

La Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, en collaboration avec les polices régionales vaudoises, envoie chaque mois à tous les membres des réseaux Police-Population :

**Les Info-délits**, qui mettent en exergue les délits commis dans la commune. Nous proposons également des conseils de prévention, inhérents aux problèmes locaux. Cette information est envoyée par courriel ou distribuée sous forme papier aux membres qui n'ont pas de messagerie électronique.

**Les Info-délits +**, qui offrent aux détenteurs d'une messagerie électronique des informations générales concernant la criminalité. Les sujets traités sont multiples (cambriolages, vols divers, escroqueries, Internet, délinquance juvénile, racket, ...), généralement en lien avec l'actualité cantonale ou nationale.

**Les Info-prév - messages urgents**, également diffusés uniquement aux détenteurs d'une messagerie électronique. Il s'agit de messages d'alerte pour se prémunir contre des délits sériels en cours (série de cambriolages dans votre région, série d'escroqueries auprès de personnes âgées sur des parcs de centres commerciaux, ...).

En outre, chaque membre détenteur d'une messagerie électronique peut consulter, via nos messages de prévention, le magazine trimestriel de la Police cantonale et le site [www.petitchaperonrouge.com](http://www.petitchaperonrouge.com), dédié à la prévention de la délinquance juvénile.

### Le membre

C'est une personne intéressée par sa sécurité et inscrite dans le réseau Police-Population. Il reçoit régulièrement les messages de prévention et peut les diffuser dans son entourage.

### Le correspondant

Acteur citoyen, ambassadeur du concept, le correspondant accepte de jouer un rôle plus actif au sein de la commune ou du quartier. Epaulé par la police de sa région et la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, il est chargé de promouvoir le concept auprès de ses voisins et dans son quartier ou sa commune. Il doit aussi distribuer, si nécessaire, les Info-délits "papier" aux membres qui n'ont pas de messagerie électronique, et favoriser les contacts entre les membres.

Le correspondant est la "cheville ouvrière" du concept. L'efficacité des réseaux dépend de sa motivation, de son bon sens citoyen, de son comportement exemplaire et responsable.

Des soirées sont régulièrement organisées pour les correspondants, afin de les tenir au courant de l'évolution de la délinquance.



## Division prévention criminalité



### Civisme ou délation ? Faut-il renseigner la police ?

La délation est un acte intéressé et méprisable dont le but est de nuire.

En revanche, signaler à la police que des malfaiteurs viennent de fuir à bord d'un véhicule, portant telle plaque d'immatriculation, après avoir fracassé la vitrine d'un commerce, ou qu'un individu est en train de pénétrer dans la maison voisine par la porte-fenêtre de la terrasse, relève d'un acte élémentaire de civisme.

La police constate tous les jours que des témoins de délits ou de comportements éminemment suspects ont hésité, voire négligé, de l'en aviser.

Et pourtant, les renseignements fournis par le public sont très utiles à nos analystes criminels, qui, quotidiennement, compilent de nombreuses données pour tisser des liens entre les délits et aider les enquêteurs. Cela permet, au niveau Suisse et international, de démasquer et d'interpeller les malfrats. Toute information est utile, la plus insignifiante soit-elle.

Les données ainsi recueillies sont bien sûr traitées en toute confidentialité.

Vos observations sont importantes, utiles et peuvent sauver une vie ou protéger des biens; les vôtres peuvent l'être !

**Merci de votre précieux concours !**

### Comment le concept est-il implanté ?

La Municipalité envoie un questionnaire à tous les ménages de la commune. Il a pour but d'appréhender les sentiments d'insécurité de la population et de dresser l'inventaire des attentes du public.

Après dépouillement, une séance générale d'information est organisée. La Police cantonale, en collaboration avec la police régionale concernée, explique le fonctionnement du concept, présente les rôles de chacun et fait le point sur l'état de la criminalité relevée dans la commune. Elle parle de la façon d'agir des malfaiteurs et donne des conseils pratiques au public pour se prémunir contre les délinquants.

Le territoire communal est divisé en secteurs. Sur la base des questionnaires rentrés et des personnes intéressées, un ou deux responsables, appelés "correspondants", sont nommés dans chaque secteur. Ces personnes sont les ambassadeurs du concept. Ils font le lien entre les polices cantonale et régionales vaudoises et les habitants du quartier.



### Historique

En 1992, suite à une recrudescence de cambriolages en Terre Sainte, sur La Côte, la Police cantonale estima nécessaire de lancer un concept de prévention basé sur les relations de bon voisinage. La Surveillance Mutuelle des Habitations (SMHab) était née. Ce concept tire ses origines des pays anglo-saxons.

Les communes de Commugny, Coppet, Founex et Mies furent les premières à adhérer à ce réseau. En 2009, le système comptait 86 communes réparties dans tout le canton.

Les fondamentaux du concept sont :

- la solidarité
- le partenariat
- la responsabilité
- le civisme

En janvier 2012, nous avons décidé de modifier le nom du concept. Autre temps, autres perceptions; nous avons supprimé la notion de "surveillance mutuelle" pour ne garder que "Police-Population". Car c'est bien de cela qu'il s'agit, un partenariat entre nous tous, qui doit englober d'autres aspects de la délinquance et ne plus se limiter aux seuls cambriolages.

Contactez le gérant de sécurité de votre région :  
Division prévention de la criminalité

[www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)  
021 644 44 44  
urgences 117